

Les suffixes *-erie* en français populaire Implications pour la théorie morphologique

Lynn Drapeau and Aline Boulanger

Volume 11, Number 2, 1982

Le français parlé au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602488ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602488ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Drapeau, L. & Boulanger, A. (1982). Les suffixes *-erie* en français populaire : implications pour la théorie morphologique. *Revue québécoise de linguistique*, 11(2), 73–91. <https://doi.org/10.7202/602488ar>

LES SUFFIXES *-erie* EN FRANÇAIS POPULAIRE: implications pour la théorie morphologique*

Lynn Drapeau et Aline Boulanger

1. Introduction

Le but de cet article est double: d'abord présenter les caractéristiques de deux suffixes homophones du français populaire: le *-erie* dit 'abstrait' et le *-erie* dit 'locatif', utiliser ensuite ces deux suffixes pour invalider une contrainte de la théorie morphologique proposée en 1976 par Mark Aronoff et baptisée par celui-ci "The Unitary Base Hypothesis" (hypothèse de la base unitaire (HBU)). Ce principe, qui existe également chez d'autres auteurs sous une forme différente, vise à res-

* Les données présentées dans cet article ont été dépouillées à l'automne 1979 dans le cadre d'un séminaire de 2^e cycle sur la morphologie et le lexique. Nous remercions les participants de ce séminaire qui nous ont fourni beaucoup d'exemples. Je tiens à remercier également Judith McA'Nulty qui a commenté une première version de ce texte. Les données proviennent de deux sources. D'abord du dépouillement du *Dictionnaire phonologique inverse du français de Montréal* mis sur pied à l'UQAM par Paul Pupier et ses collaborateurs. Ce dictionnaire inverse comprend des termes tirés du dictionnaire Robert, du Larousse illustré, du Glossaire du parler français au Canada, ainsi que de divers lexiques du français du Québec et a été complété par plusieurs locuteurs natifs du français de Montréal. À ce premier corpus de formes en *-erie*, nous avons ajouté plusieurs néologismes entendus à Montréal.

treindre à priori les classes de mots auxquelles un affixe peut être ajouté. Nous montrerons dans cet article que le fonctionnement des suffixes *-erie* en français est incompatible avec cette contrainte et que, par conséquent, celle-ci ne doit pas être incorporée dans la théorie de la morphologie.

Nous expliquerons d'abord en détail la signification de la contrainte de la base unitaire. Nous présenterons ensuite les données illustrant le fonctionnement des deux *-erie* en précisant les types de bases auxquelles chacun peut s'ajouter. Nous insisterons particulièrement sur le caractère productif de ces deux suffixes. Enfin, nous discuterons la pertinence de ces données pour la théorie morphologique. Il deviendra apparent que formulée dans le cadre du système de traits binaires proposé par Chomsky dans la théorie standard étendue, la contrainte de la base unitaire est contredite par les deux morphèmes *-erie* du français. Par ailleurs, l'adoption du système de traits de Jackendoff (1977) pour la théorie X-barre permet de faire des généralisations intéressantes en incorporant la distinction entre catégorie lexicale et catégorie non lexicale. Dans le système de Jackendoff, seul le *-erie* dit abstrait constitue un contre-exemple valide à la HBU d'Aronoff.

2. L'hypothèse de la base unitaire

Le modèle proposé par Aronoff (1976) postule l'existence d'un bloc de règles de formation de mots (en anglais: word formation rules, WFR) qui caractérisent pour une langue donnée l'ensemble des mots possibles de cette langue. Ces règles de formation de mots attachent des affixes

LES SUFFIXES *-ERIE* EN FRANÇAIS POPULAIRE

à des "bases". Chaque règle contient, entre autres, une spécification claire de la catégorie syntaxique à laquelle appartient la base, permettant ainsi d'encoder qu'en français, par exemple, le suffixe *-age* s'attache à des bases verbales alors que le suffixe *-ment* s'attache à des adjectifs.

Aronoff a proposé une contrainte qui vise à limiter les types de bases auxquelles un affixe peut être ajouté: il s'agit de la contrainte de la base unitaire qui prédit que la caractérisation syntaxique de la base ne doit pas être définie en termes distinctifs:

We will assume that the syntactic semantic of the base, though it may be more or less complex, is always unique. A WFR will never operate on either this or that. (Aronoff, 1976, p. 48)

Pour contredire cette hypothèse, selon Aronoff, "one must merely show that a certain WFR operates on two distinct classes of bases" (p. 48). Il va sans dire que le terme "distinct" est d'une importance capitale. Il ne suffirait pas, comme le fait remarquer Aronoff, de démontrer qu'un affixe peut s'ajouter à des noms ou à des adjectifs puisque ces deux catégories peuvent constituer une seule classe dans la théorie standard étendue. En effet, si l'on représente les catégories lexicales au moyen des traits syntaxiques [$\pm N$] et [$\pm V$] tel que proposé par Chomsky (1970), il est possible de formaliser l'appartenance de deux catégories lexicales à une seule et même classe comme suit:

(1)

	+V	-V
+N	A	N
-N	V	P

Les noms et les adjectifs sont chacun [+N], les verbes et les adjectifs [+V] et ainsi de suite¹.

Dans cette perspective, l'hypothèse de la base unitaire est moins forte qu'elle n'en a l'air à première vue: si l'on compare le système de traits syntaxiques de la théorie standard étendue, elle n'empêche pas qu'un affixe soit ajouté à des noms ou à des adjectifs d'une part et à des verbes ou à des adjectifs d'autre part, mais elle exclut les cas où un affixe serait ajouté soit à des noms soit à des verbes puisque ces deux catégories ne forment pas une classe dans le système de traits².

En ce sens, l'hypothèse de la base unitaire incorpore une proposition intéressante: celle de restreindre par principe la variété de bases auxquelles un affixe peut s'ajouter. Soulignons ici que cette hypothèse est intéressante à vérifier indépendamment de la théorie morphologique dans laquelle elle est formulée, elle ne découle pas nécessairement du modèle d'Aronoff³.

D'autres auteurs ont proposé des théories de l'affixation qui incor-

-
1. Je montrerai plus loin que l'adoption du système de traits proposé par Jackendoff (1977) rend possible la description du fonctionnement des suffixes *-erie* sans faire appel à des catégories disjointes.
 2. Les combinaisons P et N, et P et V sont exclues mais de façon redondante puisque les prépositions ne servent jamais à former des mots.
 3. Dans un modèle comme celui de Lieber (1980), où les affixes ont chacun une entrée lexicale distincte, les restrictions de concaténation des affixes aux bases sont encodées au moyen de traits de sous-catégorisation pour chaque affixe. Ces traits explicitent à quelle catégorie de radical un affixe est ajouté et quelle catégorie de mots il forme. L'hypothèse de la base unitaire peut être facilement reformulée dans la théorie de Lieber et prédit les mêmes faits.

LES SUFFIXES *-ERIE* EN FRANÇAIS POPULAIRE

porent le même type d'affirmation que celle d'Aronoff. Pour Guilbert (1975), dans une étude sur la dérivation suffixale en français contemporain, les processus de suffixation sont des transformations lexicales qui changent un morphème d'une classe syntaxique à une autre:

Selon notre thèse, l'essence de la dérivation suffixale est la transformation d'un morphème d'une classe syntaxique dans une autre et l'opérateur suffixal manifeste cette transformation. Le corollaire de cette affirmation devrait être que chaque suffixe n'opère que pour un type de transformation. Or il existe un assez grand nombre de suffixes en apparence polyvalents, c'est-à-dire qu'ils servent à plusieurs types de transformation, si l'on prend en considération la classe de morphème de base à partir duquel se réalise la transformation.

(Guilbert, p. 168)

Guilbert s'emploie par la suite à liquider tous les contre-exemples (y compris le cas de *-erie*) pour enfin conclure⁴:

Nous pensons qu'en définitive, il existe bien une distribution des opérateurs de transformation selon une fonction principale de mutation d'une classe syntaxique à une autre classe syntaxique: de verbe à nom et à adjectif, de nom et d'adjectif à verbe, de nom à adjectif et d'adjectif à nom.

(Guilbert, p. 170)

Pour Guilbert donc, chaque suffixe s'attache à une seule classe syntaxique pour dériver un mot d'une autre classe syntaxique. Dans la mesure où, comme il sera démontré plus loin, les suffixes *-erie* s'attachent chacun à plusieurs bases, les propositions de Guilbert sont inexactes,

4. Pour sauvegarder sa version de l'hypothèse de la base unitaire, Guilbert fait intervenir la notion de "forme virtuelle". Ce concept lui permet de dériver des mots de bases inexistantes mais virtuelles (ou possibles).

3. Les deux *-erie*

Nous montrerons dans ce qui suit qu'il existe deux suffixes homomorphes en français populaire, le *-erie* abstrait comme dans *tracasserie*, *niaiserie* et le *-erie* locatif comme dans *fruiterie*, *distillerie*, qui sont pleinement productifs pour plusieurs types de bases. Chacun peut s'ajouter soit à des noms soit à des verbes⁵, ce qui constitue une combinaison tabou en vertu de l'hypothèse de la base unitaire. Les *-erie* sont largement utilisés en français populaire (de Montréal à tout le moins) alors que leur utilisation semble être en perte de vitesse dans la langue standard. Dubois (1962) dans son étude sur la dérivation suffixale en français contemporain affirme en effet que :

Le mouvement de retrait qui affecte le suffixe *-erie* indiquant le local où se fait une opération industrielle ou artisanale est considérable. Cette perte de disponibilité est presque aussi importante quand il s'agit du suffixe *-erie* indiquant une qualité.

(Dubois, p. 61)

Les listes de données fournies en (2) pour le *-erie* abstrait et en (3) pour le *-erie* locatif attestent de l'extrême productivité de ces suffixes en français populaire.

Les listes fournies en (2) et (3) ne sont pas exhaustives mais simplement représentatives des données. Pour chaque catégorie de base, nous n'avons donné que des exemples clairs de dérivation en omettant tous les cas ambigus qui auraient pu être formés à partir de l'une ou l'autre base. Citons quelques exemples: *chicanerie* ne figure pas dans

5. Guilbert (1975) restreint à tort la suffixation du *-erie* abstrait à des bases verbales et celle du *-erie* locatif à des bases nominales.

LES SUFFIXES *-ERIE* EN FRANÇAIS POPULAIRE

le corpus parce qu'il peut avoir été formé soit à partir du radical du verbe *chicaner* soit à partir du nom *chicane*. De la même manière, *songerie*, *turluterie*, *truanderie*, etc., ne se trouvent pas dans nos listes. En raison de la nature de notre argumentation, de tels cas n'auraient fait qu'embrouiller la question.

Mentionnons en dernier lieu qu'en raison de l'homomorphie entre les deux morphèmes, plusieurs mots contenant ce suffixe sont ambigus. Ainsi *robinetterie* peut signifier soit "un ensemble de robinets" ou "l'usine de fabrication de robinets". De même *animalerie* qui signifie normalement "le lieu où on garde des animaux" pourrait fort bien avoir le sens de "action typique d'un animal" parallèlement à *vacherie*, *cochonnerie*, *singerie*, etc.

3.1 *Le -erie abstrait*

Examinons en premier lieu le fonctionnement du *-erie* abstrait. On trouvera en (2a) une liste d'exemples où *-erie* est attaché à une base verbale, en (2b) à une base nominale et en (2c) à des adjectifs.

(2) *-erie* abstrait

a. Bases verbales:

fâcherie	tricherie	écorcherie
rabâcherie	mangerie	surnagerie
minauderie	bouderie	piaillerie
baillerie	cajolerie	flânerie
traînerie	lésinerie	flagornerie
flatterie	ramasserie	finasserie
bavasserie	rêvasserie	jacasserie
trafnasserie	bardasserie	tracasserie
menterie	chipoterie	miroiterie
causerie	plaisanterie	tripoterie
tuerie	grognerie	moquerie
suerie		

b. Bases nominales:

imagerie	ânerie	machinerie
pierrerie	orfèverie	chevalerie
paperasserie	bébellerie	robinetterie
chatterie	poterie	chiennerie
glucoserie	cochonnerie	singerie
vacherie	ripaillerie	charlatannerie
maçonnerie	clownerie	franc-maçonnerie
prêtrerie	fripouillerie	canaillerie
féerie	ébénisterie	menuiserie
guignolerie	napoléonnerie	cicéronnerie
radissonnerie	polichinellerie	tartufferie
rabelaiserie	bondieuserie	donquichotterie
mémèrerie		

c. Bases adjectivales:

sensiblerie	gredinerie	mièvrerie
follerie	finerie	fainéanterie
veulerie	crétinerie	culculterie
drôlerie	coucounerie	braverie
espièglerie	finauderie	vieilleserie
envieuserie	crocherie	niaiserie
gauloiserie	molasserie	grivoiserie
fadasserie	vilainerie	cocasserie
nounounerie	fourberie	quêtainerie
fantasquerie	connerie	loufoquerie
gloutonnerie	bizarrerie	poltronnerie

Nous laissons de côté pour l'instant les ajustements morphophonologiques et les problèmes liés à la sélection du radical sur lesquels nous reviendrons en annexe. Qu'il suffise de noter à ce stade-ci qu'aucune des listes n'est exhaustive et que dans chaque cas l'ajout de *-erie* constitue un procédé productif.

En résumé donc, le suffixe *-erie* s'attache à des éléments qui sont à la fois [+N], c'est-à-dire les noms et les adjectifs et à des éléments qui sont [+V] dans le système de traits de Chomsky. Dans la mesure où en français seuls les noms, les adjectifs et les verbes peuvent servir de base aux dérivations ultérieures, on peut en déduire que la suffixa-

LES SUFFIXES *-ERIE* EN FRANÇAIS POPULAIRE

tion de *-erie* n'est nullement contrainte au niveau de la sélection de la forme de base. Si l'on doit décrire la catégorie lexicale de la forme de base en termes de traits, celle-ci devra nécessairement comporter une disjonction: *-erie* s'attache aux éléments [+N] ou [+V].

On pourrait vouloir proposer ici que le *-erie* qui s'attache à des bases verbales est un morphème différent de celui qui s'attache à des bases nominales. Compte tenu des similitudes de sens entre les deux, cette position est difficilement défendable. En effet, lorsque *-erie* est attaché à une base verbale, il prend le sens de: "action de V" ou "résultat abstrait de l'action de V". Lorsqu'il est attaché à des bases nominales, on peut dégager grosso modo quatre types de nominalisations. Si la base est un N [+animé], *-erie* peut signifier "résultat abstrait ou action d'agir comme un N" comme dans *ânerie, singerie, clownerie, avocasserie, donquichotterie*. *-erie* peut également dénoter le domaine d'activité de N [+animé] comme dans *ingénierie, menuiserie, ébénisterie, orfèvrerie*. Dans certaines formes, *-erie* a le sens de "ensemble de N" comme dans *machinerie, tuyauterie, pierrerie, paperasserie* et *robinetterie*⁶. Enfin, il existe un certain nombre de termes à caractère plus poétique où le lien sémantique est plus lâche comme *féerie, printannerie, garagerie*. Enfin, attaché à des bases adjectivales, *-erie* signifie "action ou résultat d'une action qui est ADJ" comme *gaucherie, drôlerie, coucounerie*. Par extension de sens *-erie* peut dénoter des objets qui ont la propriété

6. À la limite ici, dans le cas où *-erie* a le sens de "ensemble de N", on pourrait peut-être vouloir dire qu'il s'agit d'un morphème distinct mais cette possibilité ne change rien à l'argumentation.

d'être ADJ comme *vieillesse* ou de V comme *traînée*.

Que *-erie* signifie "action de V" comme dans *chipoterie* ou "action caractéristique d'un N [+animé]" comme dans *ânerie*, ou "action qui a la propriété d'être ADJ" comme dans *drôlerie*, l'unité sémantique du morphème est frappante. Dès lors, on ne voit plus très bien à partir de quels arguments on pourrait vouloir proposer qu'il existe dans ces cas deux morphèmes distincts.

3.2 *Le -erie locatif*

La liste fournie en (3) constitue un échantillon non exhaustif de formes où le suffixe *-erie* a un sens locatif. En (3a) les bases sont nominales alors qu'en (3b) *-erie* est attaché à un verbe⁷. Nous reviendrons en annexe sur la sélection de la forme du radical.

(3) *-erie* locatif

a. Bases verbales:

chaufferie	fumerie	fonderie
coucherie	foulerie	penderie
raffinerie	laverie	scierie
imprimerie	vannerie	garderie
tasserie	suerie	soufflerie
brasserie	rôtisserie	émaillerie
sècherie	distillerie	blanchisserie
extracterie	laminerie	

b. Bases nominales:

cidrerie	crèmerie	bagagerie
marbrerie	gendarmerie	fromagerie
vitrierie	rhumerie	crèperie

7. Bien que *-erie* puisse s'attacher tant à des verbes transitifs qu'intransitifs selon les données recueillies, nos intuitions nous portent à trouver bizarres les cas de suffixation à des verbes intransitifs comme *fumerie*, *coucherie*.

LES SUFFIXES *-ERIE* EN FRANÇAIS POPULAIRE

vinaigrerie	binerie	lingerie
biscuiterie	sardinerie	orangerie
amianterie	cannerie	fruiterie
dentellerie	corsetterie	pantalonnerie
toilerie	cartonnerie	caféterie
animalerie	poissonnerie	pizzaterie
chemiserie	friterie	croissanterie
steakerie		

Encore une fois, précisons que ces listes ne sont pas closes mais qu'elles peuvent chacune accueillir de nouveaux membres.

L'unité sémantique du suffixe est frappante en regard des deux types de bases auxquelles il s'ajoute. Le caractère nettement locatif du suffixe est clair dans chaque cas. Après un N [-animé], il signifie "le lieu où on fabrique, vend... N", comme *beurrerie*, *triperie*, *crêperie*, etc.; après un N [+animé], il a le sens de "lieu où l'on trouve, garde N", comme *animalerie* ou *gendarmerie*. De même, après V, *-erie* signifie "le lieu où on fait l'action exprimée par V", comme *fonderie*, *blanchinerie*, *rôtisserie*⁸. Il est impossible compte tenu de ces faits de postuler deux morphèmes locatifs distincts.

En conclusion, si on adopte le système de traits de Chomsky, encore une fois on est en présence d'un morphème pour lequel il est impossible de définir la spécification syntaxique de la base sans recourir à une disjonction: le *-erie* locatif s'attache à des éléments qui sont soit [+V, -N], soit [-V, +N].

8. Cette analyse de type sémantique nous permet de déduire que dans *scierie*, par exemple, bien que *scie* soit un nom ou un radical verbal, la base est un radical verbal puisque le mot ne signifie pas "le lieu où on fait des scies", mais plutôt "le lieu où on scie". De tels mots sont en effet potentiellement ambigus.

4. Les traits syntaxiques

Nous avons montré jusqu'ici qu'il existe en français au moins deux suffixes qui peuvent s'attacher chacun à des bases verbales ou nominales. L'un d'entre eux peut également s'adjoindre à des bases adjectivales. Ces faits contreviennent à toute théorie qui vise à restreindre par principe les catégories disjointes dans la formulation des classes syntaxiques auxquelles un morphème peut être attaché. Les hypothèses fortes de Guilbert (1975) à ce sujet sont les premières à être invalidées. Le fonctionnement des *-erie* du français infirme également la HBU d'Aronoff même si celle-ci est formulée (dans le cadre de la théorie standard étendue) en utilisant des traits binaires pour la catégorisation des classes lexicales. En effet, aucun agencement de traits binaires ne peut permettre de regrouper plus de deux catégories en une seule classe. Or, dans le cas du *-erie* abstrait, il faudrait regrouper trois catégories pour que la spécification lexico-syntaxique de la base ne contienne pas de disjonction.

L'utilisation d'un autre agencement de traits binaires, celui de Jackendoff (1977) nous amène à la même conclusion. Par contre, le système de traits de la théorie X-barre de Jackendoff nous amène à des constatations intéressantes. Ce dernier privilégie en effet un système où le trait [+V] réunit les catégories N et V :

	+V	-V
+N	N	A
-N	V	P

Dans ce système, ce sont les catégories A et V d'une part et P et N

d'autre part, qui forment des classes disjointes. Si on adopte ce système, le *-erie* locatif, qui est limité aux noms et aux verbes, ne contrevient plus à HBU puisque ces deux catégories lexicales partagent le trait [+V]. Par contre, le *-erie* abstrait reste un contre-exemple dans la mesure où il peut s'adjoindre à trois catégories sur quatre. Ce morphème s'attache en effet à toutes les catégories lexicales de la théorie X-barre à l'exception des prépositions. Plusieurs auteurs, dont Emonds (1976) et Chomsky (1981), ont proposé d'exclure les prépositions des catégories lexicales. La distribution lexical/non lexical permettrait donc de soustraire assez naturellement les prépositions qui ne constituent pas une catégorie productive.

5. Conclusion

L'examen des types de bases auxquelles peuvent s'attacher les morphèmes *-erie* en français, et en particulier, le *-erie* dit abstrait révèle que la contrainte de la base unitaire proposée par Aronoff (1976) ne doit pas être retenue. Quel que soit le modèle morphologique qu'on adopte, que ce soit un modèle à la Aronoff incorporant autant de règles de formation de mots qu'il y a d'affixes, ou un modèle à la Lieber (1980) où les structures lexicales sont engendrées au moyen d'une seule règle et où toutes les contraintes de concaténation sont encodées au moyen de traits de sous-catégorisation pour chaque affixe, il n'est pas exclu en principe qu'un même affixe s'attache à des bases disjointes même en utilisant un système de traits binaires. Les restrictions à ce niveau devront être encodées pour chaque affixe. D'autre part, l'utilisation du système de traits proposé par Jackendoff (1977) permet une formulation plus in-

téressante des restrictions morphologiques que celui de Chomsky dans la théorie standard étendue.

*Lynn Drapeau et Aline Boulanger
Université du Québec à Montréal*

ANNEXE

La sélection du radical

Nous aimerions proposer à ce stade-ci quelques éclaircissements quant à la sélection du radical qui sert de base à la dérivation des noms en *-erie*. Le lecteur aura sans doute remarqué à la lecture des listes fournies en (2) et (3) que le radical qui sert de base n'est pas toujours le mot de surface. Cette section constituera une brève discussion des différents processus morpholexicaux déclenchés par la suffixation de *-erie*. Nous discuterons la forme des entrées lexicales des noms, des adjectifs et des verbes. Cela nous amènera à postuler de façon exploratoire quelques règles de formation des radicaux pour le français. Puis, nous explorerons quelques cas de substitution de suffixes. Dans toute cette discussion, la distinction entre *-erie* abstrait et *-erie* locatif est laissée de côté puisque les mêmes contraintes s'appliquent aux deux morphèmes.

1. Les ajustements morphophonologiques

1.1 Le radical verbal

La plupart des verbes du corpus sont de la première conjugaison et le suffixe est attaché au radical qui sert de base à la formation de l'infinitif et des autres temps ou modes. Par contre, dans le cas des verbes de la deuxième conjugaison du type *finir* ~ *finissant*, le suffixe *-erie* est ajouté au radical augmenté, que nous appellerons "la forme longue" du radical, c'est-à-dire la forme en *-iss-* comme pour *rôtisserie* et *blanchisserie*. Pour ce qui est des verbes du type de *prendre*, encore une fois c'est le radical long qui sert de base à la dérivation comme dans *fonderie*, *étanderie* et *penderie*. Pour les verbes de type *-ir* ~ *-ant* comme *partir*, le radical dérivé est formé par soustraction de la voyelle thématique de l'infinitif comme dans *menterie*. Notons enfin que pour les verbes ayant trois radicaux (comme *boire*) le radical qui sert de thème à *-erie* est celui qui sert de thème aux formes de la 1^{re} et 2^e personnes du pluriel au présent de l'indicatif (*buverie*/**boiverie*).

Lieber (1980) a récemment proposé un modèle morphologique qui permet de rendre compte dans le lexique de la formation des radicaux dérivés. Son modèle comporte entre autres:

a) des entrées lexicales pleinement spécifiées où on fait de manière exhaustive la liste de tous les radicaux (non fléchis) d'un même verbe. Ainsi, pour le français, les verbes du premier groupe auraient tous un seul radical. L'entrée lexicale des verbes du deuxième groupe comporterait deux radicaux, un premier radical en *-i* final et un radical en *-iss-*. Les verbes en *-ir* ~ *-ant* comme *mentir* auraient chacun trois allomorphes du radical: /mä-/ , /mät-/ , /māti-/:

(i) Xi]_v ↔ [Xiss-]_v

b) un ensemble de traits diacritiques qui encodent les contraintes de co-occurrence entre un radical et un affixe. Dans le modèle de Lieber, tous les affixes sont listés de façon indépendante dans le lexique et pour chacun est spécifié un trait de sous-catégorisation qui explicite le ca-

dre dans lequel l'affixe est inséré. Parallèlement, dans chaque entrée lexicale comportant des radicaux allomorphes, chaque allomorphe est marqué d'un trait diacritique auquel le cadre de sous-catégorisation de l'affixe peut faire référence. Ces traits diacritiques permettent de faire référence de façon économique à des classes d'allomorphes des radicaux. Ainsi, pour dériver correctement le mot *blanchisserie*, on supposera que l'entrée lexicale de *blanchir* comporte deux allomorphes *blanchi-* et *blanchiss-*; le premier sera marqué [+T] et le second [+D] comme en (ii) (le contenu des traits est arbitraire):

(ii) blanchi- ~ blanchiss-
 [+T] [+D]

De même, le cadre de sous-catégorisation de l'affixe *-erie* comportera une indication que celui-ci s'ajoute à un radical [+D] comme en (iii). Il en va de même pour les morphèmes de l'imparfait alors que le *-r* de l'infinitif présent s'ajoute à l'allomorphe [+T] du radical:

(iii) *-erie*
 cadre de sous-catégorisation +[X]_V ———]_N
 [+D]

Cette mécanique permet d'encoder les restrictions de co-occurrence entre un affixe et la forme du radical auquel il est ajouté.

1.2 Le radical nominal

À l'exception de *féerie* tous les radicaux nominaux auxquels *-erie* est ajouté se terminent par une consonne. L'origine de cette consonne est diverse:

a) Le mot comporte une consonne finale à l'état isolé comme dans *pouddrerie*, *plâtrerie*, *amianterie*.

b) Dans le cas des noms qui n'ont pas de dérivé morphologique lexicalisé et qui se terminent par une voyelle à l'état isolé, un radical dérivé sera formé par l'ajout d'un *-t-* épenthétique comme dans *cafétérie*, *pizzaterie*, *robinetterie*, *ferblanterie* et *bijouterie*.

Dans de tels cas, les mécanismes de Lieber ne permettent pas d'expliquer les données puisqu'il faudrait, pour chaque nom du français qui se termine par une voyelle et qui n'a pas d'autres dérivés morphologiques, postuler deux radicaux allomorphes, l'un à voyelle finale et l'autre avec /t/ final au cas où ces noms serviraient de base à une suffixation ultérieure.

Une procédure plus simple consisterait à postuler une règle d'épenthèse comme en (iv) qui ajoute un /t/ à un radical pour former un radical dérivé:

(iv) $\phi \rightarrow /t/ / V\# \underline{\quad}$

Cette règle n'est pas à proprement parler une règle phonologique puisqu'elle est "morphologisée" à un double point de vue; d'abord, elle ne s'applique qu'aux radicaux qui n'ont pas déjà un allomorphe long (ou dérivé) de spécifié, et deuxièmement, elle n'entre en jeu que dans des contextes morphologiques: pour la formation du féminin tel que *filou*, *filoute*, pour la formation de radicaux verbaux comme *piano*, *pianoter*, ou encore pour la formation d'un radical convenable à la suffixation.

Cette règle n'est pas non plus à proprement parler morphologique puisqu'elle n'ajoute pas un morphème ayant un sens identifiable. Tout au plus sert-elle à former des radicaux acceptables. Il s'agit donc plutôt

LES SUFFIXES *-ERIE* EN FRANÇAIS POPULAIRE

d'une règle de type allomorphique. Nous aimerions suggérer une modification du modèle de Lieber de manière à inclure dans le lexique des règles d'un type que nous appellerons "règles de formation des radicaux dérivés".

c) Une deuxième source possible de la consonne du radical reproduit les alternances entre la forme longue et la forme courte de certaines finales nominales (et adjectivales). Une finale en /-φ/ donne /-φz/ comme *bondieu*, *bondieuse*, une finale en /-ε/ donne /-εz/ comme *rabalais*, *rabelaïse*, une voyelle nasale donne une voyelle orale suivie de /-n/ et ainsi de suite.

d) En troisième lieu, si le nom à l'état isolé finit par une voyelle, mais qu'il existe d'autres mots morphologiquement apparentés dans le lexique, on utilise pour former le radical augmenté la consonne des dérivés morphologiques comme en (v):

- (v) bois, boisé, boisement, boiserie
 lait, laiteux, laiterie
 matelas, matelassé, matelasserie

En conclusion, il semble donc qu'il existe grosso modo deux procédures distinctes: en premier lieu, on peut former un radical dérivé soit en reprenant la consonne des dérivés morphologiques comme en d), ou en reproduisant des alternances productives comme en c); en second lieu, on utilisera comme en b) une procédure ad hoc de formation d'un radical dérivé par l'insertion d'un /t/ d'épenthèse.

1.3 La base adjectivale

Typiquement dans le cas des adjectifs, c'est à la forme longue que le suffixe est ajouté. Celle-ci correspond à ce qu'on appelle généralement le "féminin" de l'adjectif. Ici encore, il existe un certain nombre d'alternances non prévisibles qui doivent être chacune listée dans l'entrée lexicale de l'adjectif. C'est le cas d'adjectifs comme *vert* ~ *verte*, *blanc* ~ *blanche*, *sec* ~ *sèche*. Dans plusieurs cas, l'alternance est prévisible en vertu de la forme phonologique de la finale: /φ/ ~ /φz/, /ε/ ~ /εz/, /ǎ/ ~ /an/, etc. Dans les cas non prévus par ces alternances productives, un /t/ épenthétique sera inséré comme dans *culcul* ~ *culcuterie*.

2. La substitution des suffixes

Il existe dans un certain nombre de cas une formule particulière de formation de radicaux qui consiste en la troncation d'un suffixe identifiable. Bien que dans certains cas, il se soit agi à l'origine de formations très régulières par suffixation simple, la substitution de suffixe reste synchroniquement le seul moyen de les analyser faute de pouvoir trouver aujourd'hui le morphème de base à l'état isolé.

(vi) a.	ferronnerie	ferron-?	ferronnier
	sommellerie	sommel-?	sommelier
	chancellerie	chancel-?	chancelier
	quincaillerie	quincaill?-	quincaillier
	marguillerie	marguill?-	marguillier
	boulangerie	boulang?-	boulangier
	boucherie	bouch?-	boucher

b.	étourderie	étourd?-	étourdi
	effronterie	effront?-	effronté

De Goose (1975) a déjà remarqué que le français est une langue qui utilise largement la substitution de suffixes dans les processus de formation de mots. Di Lillo (1981) a proposé un processus semblable pour la formation des noms en *-ateur* qui selon lui dérive des noms correspondants en *-ation* par troncation de la finale *-ion*. La troncation d'un suffixe existant constitue donc une façon privilégiée d'abstraire des radicaux en français.

RÉFÉRENCES

- ARONOFF, M. (1976) *Word Formation in Generative Grammar*, Linguistic Inquiry Monograph 1, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- CHOMSKY, N. (1970) "Remarks on nominalizations", dans R. JACOBS et P.S. ROSEBAUM, *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham (Mass.), Ginn-Blaisdell.
- CHOMSKY, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht-Holland and Cinnaminson-USA, Foris Publications.
- DI LILLO, A. (1981) *Etude sur la morphologie du français* (inédit), mémoire de maîtrise, UQAM.
- DUBOIS, J. (1962) *Etudes sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.
- EMONDS, J.E. (1976) *A Transformational Approach to English Syntax*, New York, Academic Press.
- GOOSE, A. (1975) "La néologie française d'aujourd'hui", Conseil international de la langue française, Paris.
- GUILBERT, L. (1975) *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- JACKENDOFF, R.S. (1977) *\bar{X} Syntax: A Study of Phrase Structure*, Linguistic Inquiry Monograph 2, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- LIEBER, R. (1980) *On the Organization of the Lexicon* (inédit), thèse de Ph. D., Cambridge (Mass.), MIT.
- PUPIER, P. et al., *Dictionnaire phonologique inverse du français de Montréal*, UQAM.
- SELKIRK, E. *Phonology and Syntax: The Relationship Between Sound and Structure* (inédit).
- WILLIAMS, E. "On the notions 'lexically related' and 'head of a word'" (inédit).